

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la DROME**

Membres en exercice : 10
Membres présents : 7
Membres représentés : 2

Quorum atteint

Date de convocation :
mardi 23 janvier 2018

Date d'affichage :
mardi 23 janvier 2018

L'an **DEUX MIL DIX HUIT** le **26 janvier** à 20h , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. **MASSON** Serge, Maire, en présence des conseillers : Chantal **POUZIN**, **BOUZON** Josette, **CHEVROL** Nadine, **RODINSON Daniel**, **SENERCHIA** Fabrice, **MILAN** Emmanuel, Pierrick **LACOMBE**

Absents représentés : **RODINSON** Daniel, **RAILLON-HORTAN** Christelle
Secrétaire de séance : **BOUZON** Josette

SEANCE DU 26 janvier 2018
COMPTE RENDU SOMMAIRE

N°1/2018 : Défense des activités de pastoralisme.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération concernant la défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup.

Le conseil municipal accepte à 8 voix pour, 1 voix en abstention.

Règlement du service assainissement collectif et non collectif.

Approbation du règlement du service assainissement collectif et non collectif par le conseil municipal, adopté par délibération du 1er décembre 2016.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Avancement du projet village.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet du village est retardé par la cessation de l'entreprise d'électricité.

Il propose de faire une recherche pour remplacer l'électricien.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Sivos.

Avis favorable pour le rétablissement de la semaine à 4 jours.
Compte rendu du sivos.

Questions diverses :

Contrat du photocopieur sivos : en cours

Site internet : dossier en cours

Commune nouvelle : information et réflexion sur le projet (en cas de création au 1er janvier 2019).

Contrat cédrac : 2 mois à 8h par semaine.

Le 26 janvier 2018.

LE MAIRE
Serge MASSON

Signature de la secrétaire de séance :
Mme BOUZON Josette.